

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **La Chôm'hier - AID**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue Fransman N° : 131 Boîte :
Code postal : 1020 Commune : Laeken
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 7, A-ASBL 8

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Pierson Benjamin

Rue Vogler 3

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-12-08

Fin de mandat :

Administrateur

Fastenakel Daniel

Rue de la Poste 156

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2004-10-26

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

Rongé Danièle

rue Uyttenhove 58

1090 Jette

BELGIQUE

Début de mandat : 2004-10-26

Fin de mandat :

Administrateur

Bernaerts Georges

Retraité

Avenue Ferdauci 11

1020 Laeken

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Maingain Virginie

Rue Defacqz 92

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2009-11-13

Fin de mandat :

Administrateur

ANDRE FRANCOIS, REVISEUR D'ENTREPRISES SRL (336)

0463113335

Avenue Louise 349 13

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat : 2023-12-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

François André (1454)

Avenue Louise 349 13

1050 Ixelles

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>14.018</u>	<u>18.196</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	12.540	16.718
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		1.981
Mobilier et matériel roulant		24	12.540	14.737
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.478	1.478
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>579.688</u>	<u>493.597</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		2.637
Stocks		30/36		2.637
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	526.106	468.206
Créances commerciales		40	16.701	39.171
Autres créances		41	509.405	429.035
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	50.575	19.936
Comptes de régularisation		490/1	3.007	2.819
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	593.706	511.793

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>-195.516</u>	<u>-159.698</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-208.055	-174.896
Subsides en capital		15	12.539	15.198
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	<u>23.417</u>	<u>11.417</u>
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167	23.417	11.417
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>765.805</u>	<u>660.075</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	765.805	614.009
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	153.322	78.289
Fournisseurs		440/4	153.322	78.289
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	119	119
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	383.235	184.513
Impôts		450/3	95.037	35.299
Rémunérations et charges sociales		454/9	288.198	149.214
Autres dettes		48	229.129	351.088
Comptes de régularisation		492/3		46.066
TOTAL DU PASSIF		10/49	593.706	511.793

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.432.288	1.402.427
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	103.487	99.430
Cotisations, dons, legs et subsides		73	1.491.729	1.482.157
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	194.037	215.007
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	1.421.810	1.350.796
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.178	4.249
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9	12.000	
Autres charges d'exploitation		640/8	25.817	96.410
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-31.517	-49.028
Produits financiers	6.4	75/76B	0	1
Produits financiers récurrents		75	0	1
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	1.642	2.953
Charges financières récurrentes		65	1.642	2.953
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-33.159	-51.980
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-33.159	-51.980
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-33.159	-51.980

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	-208.055	-174.896
(+)/(-)	(9905)	-33.159	-51.980
(+)/(-)	14P	-174.896	-122.917
	791		
	691		
(+)/(-)	(14)	-208.055	-174.896

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	2.413
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	2.413	
8129P	XXXXXXXXXX	2.413
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	2.413	
(21)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	142.367
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	142.367	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	125.649
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	4.178	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	129.827	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>12.540</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	12.540	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	1.478
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	1.478	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	1.478	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Provision pour risque sur subvention

Exercice
23.417

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	27,2	25,9
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires tva comprise

Exercice
2.521

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	18,8	14,4	27,2	25,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	25.426	11.298	36.724	35.239
Frais de personnel	102	984.396	437.415	1.421.810	1.350.796

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	19	14	27,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	9	11	15,8
Contrat à durée déterminée	111	8	1	8,3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2	2	3
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	8	3	9,8
de niveau primaire	1200	3	2	4
de niveau secondaire	1201	3		3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	1	1	1,8
Femmes	121	11	11	17,3
de niveau primaire	1210	5		5
de niveau secondaire	1211	2	1	2,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	3	5,5
de niveau universitaire	1213		7	4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	17	14	25,1
Ouvriers	132	1		1
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	12	8	15,3
305	12	5	14

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

LA CHOM'HIER A.I.D. Rue Fransman, 131

1020 Laeken

N° entreprise : 0455.454.194

A. Règles générales d'évaluation

L'application des règles ci-après ne peut se concevoir que dans une perspective de continuité des activités.

Règles particulières d'évaluation

1. Frais d'établissement Les frais d'établissement sont amortis à raison de 20 % l'an.

2. Immobilisations incorporelles Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient. Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la durée probable d'utilisation, mais sur cinq ans au maximum. Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède annuellement à une évaluation individuelle.

3. Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient. Les frais accessoires (droits d'enregistrement,) suivent le principal. Les améliorations apportées sont en principe amorties sur la même durée que le principal. Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps (les terrains n'en font normalement pas mi-partie) font l'objet d'amortissements calculés suivant la méthode linéaire pour une année complète l'année de leur affectation à l'exploitation, aux taux de base suivants:

- bâtiments administratifs : 3 ou 5 %
- bâtiments industriels et ateliers : 5 %
- aménagement des abords : 10 %
- aménagement des locaux : 10 % - installations et matériel de cuisine : 10 ou 20 %
- machines : 10 ou 20 % - outillage : 20 ou 33 %
- voitures neuves et camionnettes: 20 ou 25 %
- voitures et camionnettes d'occasion : 33 ou 50 %
- camions neufs : 15 %
- camions d'occasion : 25 %
- mobilier de bureau : 10 % (15 % si d'occasion)
- mobilier de cuisine : 10 % (15 % si d'occasion)
- machines de bureau (timbreuse, calculatrice,) : 20 % (30 % si d'occasion)
- matériel informatique et bureautique : 33 %
- réseau informatique : 20 %
- matériel audiovisuel : 20 ou 33 % (33 ou 50 % si d'occasion)

- programmes informatiques (comptabilité : 20 %) (autres : 100 %)

- aménagements des biens pris en location : 10 %, ou sur la durée du bail restant à courir

- location financement : sur le nombre d'années de remboursement Les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure à 250 € sont prises en charge directement (achats de petit matériel, par exemple). Ces biens seront repris, par année, sur un tableau (tableur Excel), semblable à celui utilisé pour le suivi des biens immobilisés et de leur amortissement. Les achats d'une valeur unitaire supérieure à 250 € ainsi que les achats formant un ensemble d'un coût supérieur à 250 € seront immobilisés. Les biens faisant l'objet d'un subside d'investissement seront en principe immobilisés et amortis. Les biens faisant l'objet d'un subside de fonctionnement seront pris en charge. Il faut, dans toute la mesure du possible, que les instructions et conditions du pouvoir subsidiant soient respectées. Les acomptes sur immobilisations et les immobilisations en cours ne feront pas l'objet d'amortissement. Les immobilisations corporelles seront reprises sur une liste d'inventaire détaillée qui indiquera, entre autres, si le bien a fait l'objet d'un subside afin de pouvoir suivre la rétrocession éventuelle à l'organisme subsidiant d'une partie du subside. Une plus-value de réévaluation ne pourra être actée que si la plus-value est certaine et durable par rapport à sa valeur comptable et justifiée par les perspectives de rentabilité. Elle ne pourra pas être actée si, par exemple, la charge d'amortissement supplémentaire débouchait sur un résultat négatif.

4. Immobilisations financières Les participations, actions et parts sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou d'acquisition. Une réduction de valeur est actée en cas de moins-value durable ou lorsque le remboursement semble compromis.

5. Stocks Les matières premières et fournitures sont valorisées normalement à leur prix d'acquisition spécifique (ristourne ou rabais déduit) auquel s'ajoutent les frais accessoires, tels que les frais de déchargement et de transport. Toutefois, pour des raisons de facilité, la méthode FIFO sera utilisée, c'est-à-dire que les biens subsistant en fin d'année seront valorisés aux prix des dernières factures d'achat. Les matières premières et fournitures peuvent être reprises pour un montant fixe lorsqu'elles sont renouvelées constamment, que la valeur d'acquisition est négligeable par rapport au pied de bilan, et que leur quantité, valeur et composition ne varient pas sensiblement d'un exercice à l'autre. Les pièces de rechange sont valorisées au prix d'acquisition moyen. Une réduction de valeur est comptabilisée en fonction de l'ancienneté. Cette réduction de valeur s'élève à 25 % pour les pièces qui se trouvent en magasin depuis plus d'un an et à 50 % pour celles qui s'y trouvent depuis plus de deux ans. Étant donné les difficultés de valoriser avec précision l'encours, les produits qui s'y trouvent sont valorisés au coût des matières premières correspondantes. Les produits finis sont valorisés au coût des matières premières correspondantes auquel est ajouté un montant forfaitaire censé couvrir les coûts directs et certains coûts indirects. Les marchandises sont valorisées à leur prix d'acquisition suivant la méthode FIFO. Pour les matières premières, approvisionnements et marchandises ainsi que les produits finis, la valeur du marché sera utilisée si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. La différence se retrouve dans la variation de stocks et non en réduction de valeur. Des réductions de valeur seront actées pour tenir compte de l'évolution des possibilités de réalisation (état physique, obsolescence, ...).

6. Créances Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur lorsqu'il existe une moins-value durable ou que leur remboursement semble compromis.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles Les placements et valeurs disponibles sont portés au bilan au prix d'acquisition ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Elle doit être

reprise (partiellement ou totalement) si la valeur de réalisation remonte en dessous ou au delà de la valeur d'acquisition.

8. Comptes de régularisation d'actif : charges à reporter ou produits acquis Les comptes ne seront utilisés en fin d'année que si les montants individuels sont supérieurs à 25 €.

9. Subsidies : Les subsides qui portent sur des immobilisations corporelles seront portés au passif du bilan ou considérés comme produits d'exploitation suivant qu'ils sont considérés par l'autorité subsidiant comme subsides d'investissement ou d'exploitation. La prise en produit du subside porté au passif suivra le rythme d'amortissement du bien subsidié. La prise en produit d'exploitation du subside de fonctionnement tiendra compte et de la période subsidiée et de l'étalement dans le temps des charges couvertes par le subside.

10. Provisions pour risques et charges Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Il s'agit essentiellement des provisions pour gros entretiens et grosses réparations, litiges sociaux ou commerciaux, Le Conseil d'Administration examine à la clôture de l'exercice les provisions constituées précédemment.

11. Dettes Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

12. Comptes de régularisation de passif : charges à imputer ou produits à reporter Ces comptes ne seront utilisés en fin d'année que si les montants individuels sont supérieurs à 25 €, à l'exception des cotisations dont question ci-après, pour lesquelles les montants comptabilisés couvriraient une période au-delà de ce qui est prévu. Les subsides d'exploitation (produits) qui couvrent plusieurs exercices seront comptabilisés en produits à reporter pour la partie qui ne concerne pas l'exercice clôturé.

13. Dons et legs : L'association évalue à leur valeur de marché ou, si ceci est impossible, à la valeur d'usage les dons et legs en nature qu'elle affecte à son activité ainsi que les biens mis gratuitement à sa disposition et dont elle peut faire usage à titre onéreux. Elle évalue les autres biens qui lui sont donnés ou légués ainsi que les services prestés bénévolement à son profit et susceptibles d'être réalisés, à leur valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire ou à leur valeur de réalisation si celle-ci intervient avant l'inventaire. Le conseil d'administration peut cependant décider de ne pas enregistrer les services prestés bénévolement ni les biens mis gratuitement à sa disposition à condition que l'association ne puisse pas disposer de ces biens à titre onéreux.

14. Comptes d'ordre : Les engagements, garanties (hypothèques, ...), biens détenus pour compte de tiers, doivent faire l'objet d'une écriture en compte d'ordre. Il en sera de même pour les dons et legs avec clause de reprise.

Le Conseil d'Administration aura la faculté de s'écarter des règles d'évaluation ci-dessus dans les cas exceptionnels où leur application ne conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité prescrits par l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

B. AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES la plus part des subsides tel que ceux rentrés à la COCOF, ESMI, et FSE, ont été calculés sur base des règles de subventionnement des différents pouvoirs subsidants mais n'ont pas encore été validés par leurs instances de contrôle (le dossiers FSE n'étant d'ailleurs pas encore rentré). La confirmation de l'éligibilité des différentes dépenses, et dès

lors la confirmation des créances comptabilisées, ne pourra être obtenue qu'après le contrôle des pouvoirs subsidants.

Malgré les pertes accumulées au cours des exercices, les comptes sont établis dans une optique de poursuite des activités en raison du soutien obtenu du mouvement et autres pouvoirs subsidants.

Informations concernant les dettes salariales et sociales : un plan d'apurement de la dette du 4^e trimestre 2023 d'un montant de 106.865 € en cotisations sociales a été accepté par l'ONSS.